

CONSEIL COMMUNAL DE ROLLE

Préavis municipal N°93-2011 Demande de crédits complémentaires au budget 2010

Rapport de la Commission permanente des finances

Au Conseil communal de Rolle

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

La Commission permanente des finances composée de :

Mmes Joëlle Gentile (excusée le 27 avril, 4, 11 et 25 mai)
Gisèle Musy
Lucette Schmutz (présidente)

MM. Marc Boissard (excusé le 4, 11 et 25 mai)
Christian Hay (excusé le 4 et 25 mai)
Fabien Jaquet (excusé le 11 mai)
Laurent Théodore (rapporteur)

s'est penchée, en dates des 27 avril, 4, 11 et 25 mai 2011, sur le préavis municipal N° 93-2011 relatif à la demande de crédits complémentaires au budget 2010.

M. Daniel Belloti, Syndic et M. Rocco Giugno, Boursier communal ont transmis la documentation nécessaire au travail de la commission.

Introduction

La CoFin a rencontré un certain nombre de difficultés à réunir les informations lui permettant de se prononcer sur ce préavis. En effet, pas moins de quatre séances ont été nécessaires pour en faire le tour. La Commission espère que, lors de la prochaine législature, la Municipalité et la Bourse transmettront d'emblée et avec davantage de spontanéité l'ensemble des documents nécessaires à son analyse. Cette constatation négative est d'autant plus regrettable qu'il a été fait peu de cas des remarques émises dans nos précédents rapports.

D'autre part, la CoFin a remarqué que certains crédits complémentaires étaient parfaitement prévisibles, voire pouvaient être constatés il y a longtemps et que la Municipalité n'a pas entendu les souhaits maintes fois répétés de voir des dépassements prévisibles passer rapidement en crédits complémentaires.

Enfin, la Commission regrette de trouver encore une fois un dépassement supérieur à CHF 50'000, dépassant en cela la limite admise par le PM 01-2006. La Commission rappelle qu'il s'agit ici du seuil de dépassement au-delà duquel un préavis distinct est requis.

Analyse des demandes de crédits complémentaires

Les comptes ayant fait l'objet de questions à la Municipalité sont présentés ci-dessous :

1 – Compte 1010.3170 – Réceptions et manifestations

Ce compte rassemble des dépenses relativement hétérogènes aux libellés parfois difficiles à déchiffrer, voire surprenants. Bien que l'on ne discerne pas une volonté farouche d'économiser dans ce compte, on ne peut toutefois pas dire que ces dépenses soient extravagantes ou somptuaires.

2 – Compte 1100.3011 – Secrétariat Municipal (traitements)

Le versement de l'assurance de CHF 33'424.85 a été imputé au compte no 1110.4361 au lieu du compte 1100.4361. Cette mauvaise imputation n'a aucun impact sur le résultat des comptes du dicastère.

4 – 1520.3185.1 – Cachets artistes

Après plusieurs demandes et une étude minutieuse de ce compte, la CoFin a constaté qu'une dépense de CHF 40'000 a été autorisée sans justificatif.

Ce versement a été fait au bénéfice d'un prestataire de services sur la foi d'un courriel de la Directrice du Casino alors en fonction (26.10.2010).

La CoFin ne peut pas accepter ce dépassement en l'état des réponses qui lui ont été faites et du seul document qu'elle a reçu. De plus, la Commission estime que la procédure utilisée à cette occasion pour sortir une somme importante de la trésorerie communale est, pour le moins, légère. Ceci révèle en outre une gestion inappropriée du Casino, tant sur les plans comptable que contractuel et humain.

Ce compte fait l'objet d'un amendement.

8 – 4000.3011 – Traitements

Le montant de ce dépassement est de CHF 89'663.30. Il dépasse le montant de CHF 50'000.00, fixé par le PM 01-2006, suivant le règlement sur la comptabilité des communes (RCCom art.11)

RCCom, art 11 al.1: la Municipalité ne peut engager des dépenses imprévisibles et exceptionnelles que jusqu'à concurrence d'un montant et selon les modalités fixés par le conseil au début de la législature.

Au 31 août 2010, il manquait CHF 80'930.80 pour couvrir les dépenses engagées sur ce compte. Le dépassement est dû à l'engagement de personnel par le biais d'une entreprise de placement de personnel pour un montant de CHF 67'647.50, auquel s'ajoute la somme de CHF 13'283.30 versée en plus des salaires réguliers prévus au budget. Nous sommes ici face à une situation exceptionnelle dont personne ne pouvait ignorer les conséquences financières. Il ne s'agit pas d'un dépassement imprévisible. La CoFin regrette devoir se prononcer huit mois plus tard, alors que la Municipalité a eu amplement l'occasion de présenter l'automne dernier une demande de crédit supplémentaire relatif à une dépense non imprévisible.

11 – 4300.3155 – Entretien véhicules et engins

La même constatation s'impose que pour le compte ci-dessus, à ce détail près que le budget était déjà dépassé au premier trimestre. Les dépenses se sont ensuite succédé à un rythme régulier pour atteindre en fin d'année le quadruple du budget.

Un investissement de CHF 75'000 est prévu au budget 2012 pour remplacer un des véhicules de la voirie. Cet investissement pourrait permettre à ce compte de subir des dépassements moins importants.

D'autre part la CoFin souhaite émettre une remarque sur le compte suivant :

13 – 4500.3114 – Achat matériel, machines d'exploitation

Le dépassement sur ce compte s'explique par l'achat d'un conteneur pour CHF 15'317, installé en 2009 mais facturé avec retard en 2010. Dès lors que cette dépense était prévisible, ne devait-elle pas être chargée sur les comptes 2009, passée en transitoire, puis faire l'objet d'un crédit complémentaire à la fin de l'année 2009 ou apparaître au budget 2010 ?

CONCLUSION

Considérant l'exposé ci-dessus, la Commission permanente des finances vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE ROLLE

Vu le préavis municipal **amendé** N° 93-2011, relatif aux demandes de crédits complémentaires au budget 2010,

Entendu le rapport de la Commission permanente des finances,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

D'accorder à la Municipalité des crédits complémentaires couvrant la période du 1^{er} juillet au 31 décembre 2010 à hauteur de CHF 421'032, compte tenu de l'amendement ci-dessous :

No	No compte	Intitulé	Budget 2010	Comptes 2010	Crédit demandé	Crédit amendé
4	1520.3185.1	Cachets artistes	59'600.00	94'998.00	35'398.00	0.00

Au nom de la Commission permanente des finances :

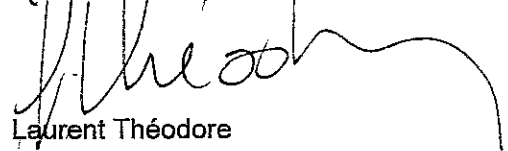
Rolle, le 26 mai 2011

La Présidente



Lucette Schmutz

Le Rapporteur



Laurent Théodore